

ASSEMBLÉE NATIONALE
14 décembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1985)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 532

présenté par
Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin,
M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, M. Lucas, Mme Pasquini, M. Peytavie,
Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché,
Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	1 500 000 000	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	1 000 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	500 000 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
Aide ciblée sur les factures d'électricité des ménages	0	0
Fonds de garantie pour les travaux de maintenance et d'entretien des galeries et des puits Else et Joseph du site de stockage souterrain en couches géologiques profondes des produits dangereux non radioactifs	0	0
Fonds territorial climat	0	0
Fonds pour financer la réalisation d'un rapport d'évaluation des risques de rupture des cuvelages des puits de la mine de potasse d'Alsace	0	0
TOTAUX	1 500 000 000	1 500 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

La modernisation du réseau ferroviaire nécessite un investissement supplémentaire qui s'élève à 15 milliards d'euros. Elle suppose un déploiement rapide du système européen de gestion du trafic ferroviaire (en anglais, European Rail Traffic Management System, ERTMS) et de la commande centralisée du réseau (CCR).

Cet amendement propose d'étaler sur plusieurs années le financement de la modernisation du réseau, et propose un investissement de 1,5 milliard d'euros pour l'année 2024.

L'amendement procède donc :

- D'une part à l'augmentation de 1,5 milliards d'euros en AE et CP de *l'action 41 - Ferroviaire* du programme « Infrastructures et services de transports »,
- D'autre part à la réduction à hauteur d'un milliard d'euros en AE et CP des crédits de *l'action 17 – Mesures exceptionnelles de protection des consommateurs* du programme « Service public de l'énergie » et de 500 millions d'euros en AE et CP, des crédits de *l'action 07 – Pilotage, support, audit et évaluations* du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables ».

Cette baisse vise uniquement à respecter les règles de recevabilité. Les auteurs de cet amendement n'ont aucune intention de baisser les crédits de cette action et souhaitent que le Gouvernement lève le gage.